

BUREAU PETR Pays Vallée du Loir

Le 02 février 2022 – 15h00 – Vaas

Cf. feuille d'émargement – annexe 1.

M. Ouvrard assiste au Bureau en visio-conférence.

Mme Grelet-Certenais est excusée.

POINT 1 : Présentation du cahier des charges écrit par la Région pour la prochaine programmation Leader 2023-2027 – intervention de M. Boiziau (*Cf. annexe 2*)

M. Boiziau présente le support préparé pour le dernier comité de programmation.

Les échanges s'ouvrent sur le sujet du seuil plancher minimum de soutien Leader. Les membres du Bureau sont plutôt favorables à la somme de 8 000€ (plutôt que 10 000€). Ils souhaitent également appliquer un plafonnement des aides, à différencier selon les fiches-actions.

Après analyse, sur 144 dossiers Leader (enveloppe de transition non comprise – prévisionnel global de 165 dossiers), 87 – soit 60,5% ont sollicité à ce jour, moins de 10 000 € d'aides Leader (fourchette entre 1 121 et 9 948€).

Parmi ces 87 dossiers, 65 (soit 75%) relèvent de l'opération MACS.

Les autres bénéficiaires sont des communes (11 dossiers), des communautés de communes (1 dossier), quelques associations (3 dossiers), l'Office de tourisme de la Vallée du Loir (3 dossiers) et le PETR (4 dossiers).

Les membres du Bureau actent le fait d'adresser un courrier à Mme la Présidente de Région pour soutenir plusieurs demandes :

- . pour un montant plancher de 8 000€ (et pas 10 000€)
- . interrogation sur la nécessité d'embaucher des agents de catégorie A pour animer et gérer le programme Leader ?
- . interrogation sur le fait de pouvoir différencier les seuils "plafond" selon les fiches-actions.

POINT 2 : Débat sur la protection sociale complémentaire (*Cf. annexe 3*)

Mme Massot-Granger (gestionnaire administrative et financière au PETR) présente le support en annexe 3.

Le débat sur la complémentaire santé et la prévoyance est ouvert.

Il est acté que tant que le décret donnant le montant de la participation mensuelle des collectivités n'est pas édité, il est préférable d'attendre et de maintenir la solution existant aujourd'hui.

POINT 3 : Point RH (Cf. annexe 4)

Une décision de Bureau est prise

La décision du Bureau concerne le fait de proposer un CDI à partir du 17 mai 2022, au géomaticien du PETR, en poste depuis 6 ans en CDD.

POINT 4 : Préparatif pour le Débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 23 février 2022 (Cf. annexe 5)

Les échanges se tiennent à partir du support préparé et présenté par Mme Massot-Granger (Cf. annexe 5). Il est rappelé que le déficit cumulé depuis 3 ans s'élève à 309 000 € au 31 décembre 2021 et qu'une somme approchant les 540 000€ de subventions Leader est attendue par le PETR.

Il est acté que le PETR doit faire un courrier au PDG de la SPL Vallée du Loir Tourisme afin de solliciter une avance de trésorerie en 2022, au travers d'un versement exceptionnel de fonds des Communautés de communes habituellement versés à la SPL.

Mme Latouche indique que l'objectif pour 2022 est de construire un budget le moins déficitaire possible. La transparence est de mise. Deux actions sont à mener : diminuer les dépenses et parallèlement augmenter les recettes car structurellement, le PETR est et sera en difficultés du fait du décalage de perception des aides Leader.

La question est ouverte de savoir s'il est opportun d'initier une démarche de Plan agricole et alimentaire territorial (PAAT) et une charte forestière territoriale (CFT).

Deux faits à retenir pour ces deux actions : la nécessité d'avoir recours à 20 et 30% d'encadrement (soit au global 0,5 ETP) qui ne peuvent pas être assurés par Mme Perriaud Amandine (chargée de mission PCAET) au regard de sa charge actuelle de travail.

En effet, du fait de l'absence d'économies des flux sur le territoire, Mme Perriaud Amandine va devoir assurer des tâches estimées à un demi-poste à temps plein (0,5 ETP) – jusqu'à quelle échéance ? jusqu'à l'arrivée d'un nouvel économe des flux ? A cela s'ajoutent la coordination de la PTRE (plate-forme de rénovation énergétique), le suivi des actions du PCAET déjà commencées, l'animation du réseau PCAET, etc.

Autre inconnue : le devenir du service efficacité énergétique si aucun recrutement fructueux d'économe des flux n'est réalisé.

Au regard des chiffres avancés dans les tableaux de l'annexe 5, qui restent à consolider mais qui sont nécessaires pour le prochain débat d'orientation budgétaire, des choix sont à faire. Plusieurs membres du Bureau expriment leur difficulté à se positionner dans les choix à faire pour diminuer les dépenses.

Information à retenir

DECALAGE du COMITE SYNDICAL DE FEVRIER au 23 février 2022 – 19h00
(salle du conseil municipal de Vaas)



Bureau du 02 février 2022 - 15h00/17h00

Mme/M.	Prénom	Nom	Signature
M.	Jean-Claude	BOIZIAU	<i>présent</i>
M.	François	BOUSSARD	
M.	Nicolas	CHAUVIN	
Mme	Galiène	COHU	
M.	Pascal	DUPOIS	
Mme	Nadine	GRELET-CERTENAIS	<i>excusée</i>
M.	Laurent	HUBERT	
Mme	Béatrice	LATOUCHE	
M.	Eric	MARTINEAU	<i>présent</i>
M.	Pierre	OUVRARD	<i>en visio</i>
Mme	Marie-France	REYMOND	
M.	Hervé	RONCIERE	

Présentation de la première
version de l'appel à projet
LEADER 2023-27



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Appel à projet pour LEADER 2023-2027

Première version envoyée par la région le 13 janvier 2022

Consultable via ce lien : [appel à projet](#)

- Appel à projet : détermine les critères de candidature et la sélection des GAL. Rédigé par la Région.
- Points essentiels :
 - cibler **3 objectifs prioritaires** sur le territoire, déclinés en **10 fiches actions** au global. Thématiques ouvertes.
 - Projets éligibles dès le 01 mars 2023
 - Enveloppe régionale LEADER de 29 millions d'€ pour la période 2023-2027 (45 millions pour 2014-2020) - pour un nombre de GAL équivalent voire supérieur ? (cela reste à confirmer)



Appel à projet pour LEADER 2023-2027

Première version envoyée par la région le 13/01/2022

- Points en cours de discussion :
 - Mesures de simplification envisagées :
 - Seuil plancher min. par projet de 10 000 €
 - Incitation à ne pas fixer de plafond d'aide
 - Si plafonnement de l'aide : il doit être au minimum de 30 000 €
 - Obligation de présenter une équipe technique a minima 1,5 ETP et de catégorie A
 - Question des territoires éligibles : risque de multiplication des GAL
 - Demande d'adapter les moyens techniques imposés, en accord avec le montant des dotations des enveloppes LEADER



Calendrier de l'appel à projet / candidature

- mars 2022 : envoi du cahier des charges aux territoires.
- septembre 2022 : date limite de dépôt par chaque GAL de sa candidature.
- automne ou fin 2022 : analyse et sélection des candidatures (comité de sélection).
- 2023 : signature des conventions entre la Région et chaque territoire GAL.

Construction de la candidature

2 points essentiels :

- S'appuyer sur les dispositifs existants
- Faire participer les acteurs locaux à la construction de la stratégie

D'ici mars 2022 : établir un calendrier pour la préparation de la candidature



Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire PCS

Bureau du 02/02/2022

Vallée
du
Loir

PCS : Qu'est ce qui change ?

L'ANCIEN CADRE REGLEMENTAIRE

Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011

- Possibilité pour les collectivités d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité (contrats labelisés ou convention de participation)
- Adhésion facultative des agents à ces contrats
- Participation financière de la collectivité uniforme ou modulable selon différents critères (catégorie de l'agent, composition familiale, indice de rémunération...)

LE NOUVEAU CADRE REGLEMENTAIRE

Ordonnance « relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » publiée le 18 février 2021 en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique »

- Fixe les grands principes communs aux 3 versants de la fonction publique concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la PSC de leurs agents titulaires et non titulaires,
- Prévoit un débat obligatoire de l'assemblée délibérante sur la PSC au plus tard le 18 février 2022 et dans les 6 mois qui suivent le renouvellement général des assemblées à compter du 1er janvier 2022.
 - contenu du débat non précisé, chaque employeur est libre de son contenu
 - débat sans vote
 - informe les élus sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026

L'ordonnance prévoit une obligation pour l'employeur de prise en charge, sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret :

Prévoyance

- 1^{er} janvier **2025**
- Socle de **garanties minimum** obligatoire
- Participation employeur de **20%** d'un montant de référence
- Participation employeur **obligatoire**

Mutuelle

- 1^{er} janvier **2026**
- Socle de **garanties minimum** obligatoire
- Participation employeur de **50%** d'un montant de référence
- Participation employeur **obligatoire**

A ce jour, les montants de référence ne sont pas fixés.

Un projet de décret sera présenté le 16/02/2022. Il précisera que la participation mensuelle des collectivités ne pourra être inférieure à 15 €* par mois pour la santé et à 7 € pour la prévoyance.

**Montant actuellement appliqué dans la fonction publique d'Etat à partir du 01/01/2022.*

Situation actuelle de la collectivité

Actuellement, la collectivité, suite à la délibération du 21/11/2013, participe à hauteur de 5 € par mois à la protection sociale complémentaire sous la condition que l'agent bénéficie d'un contrat santé ou prévoyance labellisé.

PCS : Quelle stratégie ?

La collectivité dispose de 3 ans pour se préparer à financer la participation obligatoire en matière de protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, et de 4 ans pour le risque santé.

1) Quel choix pour la prévoyance ? Pour la santé ? :

-> La labellisation :

La collectivité verse une participation à l'agent si celui-ci souscrit un contrat santé et/ou prévoyance labellisé.

-> La convention de participation :

La collectivité contracte avec un opérateur un dispositif en santé et/ou prévoyance. La participation n'est versée qu'aux agents qui souscrivent à ce contrat.

La convention de participation peut se faire par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

2) Quel échéancier ?

-> participation progressive avant l'échéance réglementaire avec une trajectoire définie sur les prochaines années (N+1/N+2...) et l'estimation du budget annuel correspondant

Cette alternative a l'avantage de lisser et répartir l'impact budgétaire sur plusieurs exercices....Mais nécessite pour la collectivité de se positionner dès à présent sur un type de contrat (convention ou labellisation).

-> pas de participation ou pas d'augmentation de la participation avant l'échéance réglementaire (2025 pour la prévoyance et 2026 pour la santé)

L'impact budgétaire sera plus fort, sur un seul exercice, mais la collectivité a le temps de décider des solutions possibles (participation à un contrat labellisé ou contrat collectif, porté soit par la collectivité, soit par le CDG).

Le débat est ouvert ...

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des décisions de bureau
prises par délégation du Comité syndical

BUREAU SYNDICAL du 02 février 2022

Date de la convocation : 26/01/2022
Nombre de membres : 12
Présents : 11 - Pouvoirs : 0
Votants : 11

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 02 février à 15h00, le Bureau syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Présents :

Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Nicolas CHAUVIN, Galiène COHU de LASSENCE, Pascal DUPUIS, ~~Nadine GRELET-CERTENAIS~~, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Eric MARTINEAU, Pierre OUVRARD, Marie-France REYMOND, Hervé RONCIERE.

Pouvoirs : /

Absents excusés : /

Absents : /

Assistaient aussi à la réunion :

Sophie RYCHLICKI.

DB_01_02_02_2022 - Contrat à durée indéterminée suite à 6 ans de contrat à durée déterminée – Poste de géomaticien

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération en date du 17 mars 2016 créant l'emploi permanent de géomaticien à temps complet, comprenant les fonctions suivantes : chargé de développement de l'outil SIG et WebSIG et fixant le niveau de recrutement (grade ingénieur – catégorie A) et la rémunération ;

Considérant que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

Vu les contrats à durée déterminée dont a bénéficié l'agent recruté en mai 2016, qui attestent qu'il a été employé par le PETR Pays Vallée du Loir dans un emploi occupé sur le fondement de l'article 3-3.2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pendant six ans sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique,

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget prévisionnel du PETR Pays Vallée du Loir,

Il est proposé aux membres du Bureau de consolider le contrat du dit-agent par un contrat à durée indéterminée, pour le même emploi, à compter du 17 mai 2022.

Décision du Bureau :

Les membres du Bureau à l'unanimité des membres présents ou représentés :

. acte le fait de consolider le contrat de l'agent géomaticien par un contrat à durée indéterminée, pour le même emploi, à compter du 17 mai 2022.

Le Bureau syndical autorise Mme LATOUCHE à accomplir toutes formalités liées à l'exécution de la présente décision de Bureau prise par délégation.

Fait à VAAS,
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures.

La Présidente
Mme Béatrice LATOUCHE



**BUREAU DU 02/02/2022 CONSACRE A LA
PREPARATION DU DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE**

**BUDGETS PREVISIONNELS 2022 PAR
COMMISSION**

Commissions :

- Attractivité du territoire
Vice-président : M. François Boussard
- Energie - Climat
Vice-Président : M. Nicolas Chauvin
- Mobilité
Vice-Président : M. Hervé Roncière
- Culture et Patrimoine
Vice-Présidente : Mme Galiène Cohu
- Politiques contractuelles et G.A.L
Vice-Président : M. Jean-Claude Boiziau
-> pas de projet - budget RH et moyens généraux uniquement
- Finances et Ressources humaines
Présidente : Mme Béatrice Latouche
-> pas de projet - budget RH et moyens généraux uniquement inclus dans le budget structure

Hors Commission :

- Zone Natura 2000
Présidente : Mme Béatrice Latouche
- Structure

BUDGET PREVISIONNEL 2022 COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Vice-Président : M. François Bousard

1/3 - LISTING ET MONTAGE DES PROJETS :

Projet n°1 : Animation et suivi du SCoT / Application du Zero artificialisation nette

ANNEE	2022					
	DEPENSES		RECETTES			
	NATURE	Poste	Montant	Tiers	Montant	
	- Prestations extérieures	5 000,00	- Solde NCR n°50 (subvention sur poste)	12 611,60		
	- Formation urbanisme pour élus : compréhension et enjeux du ZAN	3 500,00				
	- Frais de personnel et moyens généraux (20% ETP)	13 219,27				
TOTAL		21 719,27		12 611,60		
DELTA		-9 107,67		-9 107,67		
					TOTAL GLOBAL	
					DEPENSES	RECETTES
					21 719,27	12 611,60
					-9 107,67	-9 107,67

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°2 : Déploiement et développement du SIG et WebSIG

ANNEE	2022					
	DEPENSES		RECETTES			
	NATURE	Poste	Montant	Tiers	Montant	
	- Adhésion 2022 WEB SIG - Département Sarthe	6 639,00	- FEDER (30%) du 01/01 au 16/05/2022	750,00		
	- Formation spécifique	2 000,00	- CPER (50%) si formation faite avant le 17/05/2022	1 000,00		
	- Logiciel ARCGIS (abo annuel + formation)	1 000,00				
	- Loyer bureau situé à La Flèche	1 500,00	- FEDER sur poste	4 827,65		
	- Frais de personnel (100% ETP) et moyens généraux	43 959,20				
TOTAL		55 098,20		6 577,65		
DELTA		-48 520,55		-48 520,55		
					TOTAL GLOBAL	
					DEPENSES	RECETTES
					55 098,20	6 577,65
					-48 520,55	-48 520,55

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

BUDGET PREVISIONNEL 2022

COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Vice-Président : M. François Boussard

2/3 - COUTS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SCOT-SIG

RESSOURCES HUMAINES

- 1 chargée de mission SCOT (Directrice) à 20% ETP, entièrement financée
- 1 chargé de mission SIG à 100% ETP, financé à 30% (FEDER) du 1er janvier au 16 mai 2022

MOYENS GENERAUX

OBJET	COUT ANNUEL
Bureau à La Flèche SIG	1 500,00
1 ligne téléphonique mobile SIG	536,40
1 prestation Microtec - SIG	188,88
TOTAL	2 225,28

RECAPITULATIF

Les coûts des moyens généraux pour le poste de chargé de mission SCOT sont rattachés au poste de directrice. Les coûts RH dédiés au projet SCOT sont intégrés au projet.

Les coûts RH et de moyens généraux pour le poste de chargé de mission SIG sont inclus dans le projet SIG.

BUDGET PREVISIONNEL 2022 COMMISSION ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Vice-Président : M. François Boussard

3/3 - SYNTHÈSE : RH incluses

Les montants de dépenses et de recettes inscrits dans le tableau ci-dessous, correspondent à des flux qui auront lieu sur l'année 2022. Le delta permet ainsi de constater le besoin de trésorerie pour l'année et/ou une charge finale pour le PETR.

S'il s'agit d'un besoin de trésorerie (subvention attendue dans les prochaines années), un montant est indiqué dans la colonne "avance de trésorerie", sinon il s'agit d'un coût à charge pour le PETR.

INTITULE DU PROJET	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont avance de trésorerie 2022	IN FINE SUR PROJET
					AUTOFINANCEMENT
Animation et suivi du SCoT / Application du zéro artificialisation nette	21 719,27 €	12 611,60 €	- 9 107,67 €		9 107,67 €
Déploiement et développement du SIG et WebSIG	55 098,20 €	6 577,65 €	- 48 520,55 €		48 520,55 €
TOTAL	76 817,47 €	19 189,25 €	- 57 628,22 €	- €	57 628,22 €

BUDGET PREVISIONNEL 2022
COMMISSION ENERGIE-CLIMAT

Vice-Président : M. Nicolas Chauvin

1/3 - LISTING ET MONTAGE DES PROJETS :

Projet n°1 : Service efficacité énergétique (accompagnement des communes et EPCI)

ANNEE NATURE	2021				2022				2023					
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant		
	- RH et / ou prestations de service	51 644,00	- Adhérents	39 565,00	- RH et / ou prestations de service + frais	86 162,00	- FNCCR (pour solde année 2021)	22 742,00	- Reversement des aides aux audits	14 250,00	- FNCCR (pour solde année 2022)	25 657,00		
				- Abonnement logiciels et achat matériels	39 000,00	- FNCCR (remontée de dépenses avril 2022)	31 819,00	- Reversement des aides à la MOE	8 550,00	- FNCCR (pour logiciel)	19 500,00			
				- Reversement des aides aux audits	69 750,00	- FNCCR (pour audit)	69 750,00			- FNCCR (pour audits)	14 250,00			
				- Reversement des aides à la MOE	8 550,00	- FNCCR (pour aides à la MOE)	8 550,00			- FNCCR (pour aides à la MOE)	8 550,00			
						- Adhérents	42 000,00							
												TOTAL GLOBAL		
												DEPENSES	RECETTES	
TOTAL		51 644,00		39 565,00		203 462,00		174 861,00		22 800,00		67 957,00	277 906,00	282 383,00
DELTA				-12 079,00		-28 601,00				45 157,00			4 477,00	

-> Projet avec possible marge.

Projet n°2 : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (accompagnement des particuliers)

ANNEE NATURE	2021				2022				2023				ANNEE ?			
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant
	- Communication	690,00			- RH et / ou prestations de service	121 380,00	- État (SARE)	71 362,00	- RH et / ou prestations de service	161 839,00	- État (SARE)	109 744,00			- LEADER	45 674,00
					- Reversement des aides aux audits	7 050,00	- Région	44 986,00	- Reversement des aides aux audits	11 750,00	- Région	89 972,00				
					- Reversement des aides à l'AMO/MOE	9 150,00			- Reversement des aides à l'AMO/MOE	15 250,00						
					- Convention de partenariat	30 487,00			- Convention de partenariat	40 649,00						
					- Communication	20 174,00			- Communication	10 000,00						
					- Achat de matériels	17 127,00			- Achat de matériels	11 418,00						
															TOTAL GLOBAL	
													DEPENSES	RECETTES		
TOTAL		690,00		0,00		205 368,00		116 348,00		250 906,00		199 716,00	0,00	45 674,00	456 964,00	361 738,00
DELTA				-690,00		-89 020,00				-51 190,00			45 674,00	-95 226,00		

-> Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.

Projet n°3 : Schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables (AXENNE)

ANNEE NATURE	2021				2022				ANNEE ?					
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant		
	- RH et moyens généraux	2 702,84	- Subvention sur poste	7 500,00	- RH et moyens généraux	16 578,67	- ADEME	24 696,00			- LEADER (pour prestation de services)	3 528,00		
					- Prestation de services	35 280,00	- Participation EPCI	18 837,51						
					- Communication	3 000,00	- CEE	600,00			- LEADER (pour communication)	2 400,00		
												TOTAL GLOBAL		
												DEPENSES	RECETTES	
TOTAL		2 702,84		7 500,00		54 858,67		44 133,51		0,00		5 928,00	57 561,51	57 561,51
DELTA				4 797,16		-10 725,16				5 928,00			0,00	

-> Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.

Projet n°4 : Mon Village Durable (CPIE)

ANNEE	2021				2022				ANNEE ?				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- Convention de partenariat	3 800,00	- CEE	3 542,00	- Convention de partenariat	8 500,00	- CEE	4 500,00			- LEADER	9 520,00		
	- Communication	180,00			- Communication	420,00								
TOTAL		3 980,00		3 542,00		8 920,00		4 500,00		0,00		9 520,00	12 900,00	17 562,00
DELTA			-438,00			-4 420,00					9 520,00		4 662,00	

-> **Projet avec possible marge.**

Projet n°5 : Club climat (sous condition des CEE)

ANNEE	2022				2023				2024				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- Prestations de service	1 500,00	- CEE	3 000,00	- Prestations de service	1 500,00	- CEE	3 000,00	- Prestations de service	1 500,00	- CEE	3 000,00		
	- Communication	1 500,00			- Communication	1 500,00			- Communication	1 500,00				
TOTAL		3 000,00		3 000,00		3 000,00		3 000,00		3 000,00		3 000,00	9 000,00	9 000,00
DELTA			0,00			0,00				0,00			0,00	0,00

Projet n°6 : Adhésion association AMORCE (sous condition des CEE)

ANNEE	2021				2022				2023				2024				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES												
	- Adhésion	1 500,00	- CEE	1 500,00	- Adhésion	1 500,00	- CEE	1 500,00	- Adhésion	1 500,00	- CEE	1 500,00	- Adhésion	1500,00	- CEE	1500,00		
TOTAL		1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00	4 500,00	4 500,00
DELTA			0,00			0,00				0,00				0,00			0,00	0,00

PROJETS A L'ETUDE NON INCLUS DANS LES BUDGETS

Projet n°7 : Etude pour le lancement d'un Plan Alimentaire Territorial

ANNEE	2022				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- RH, prestation, communication	12 000,00	- Subvention	6 000,00		
TOTAL		12 000,00		6 000,00	12 000,00	6 000,00
DELTA			-6 000,00		-6 000,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR. Si projet mis en place en 2023, pas d'impact dû au report.**

PROJET N°8 : Etude pour la mise en place d'une Charte Forestière Territoriale

ANNEE	2022				2023				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- RH ou prestations de service	25 000,00			- RH ou prestations de service	25 000,00	FEDER & Région	50 000,00		
TOTAL		25 000,00		0,00		25 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
DELTA			-25 000,00			25 000,00			0,00	

BUDGET PREVISIONNEL 2022

COMMISSION ENERGIE-CLIMAT

Vice-Président : M. Nicolas Chauvin

2/3 - COUTS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ENERGIE-CLIMAT

RESSOURCES HUMAINES

- 1 chargée de mission Energie-Climat à 100% ETP, financée à 80% par le LEADER

Coût annuel du poste	Subvention LEADER	Autres coûts RH	AUTOFINANCEMENT
42 393,00	33 914,40	321,44	8 800,04

- 1 chargé de mission Energies renouvelables à 50% ETP, financé à hauteur de 7 500 €

- 1 économe des flux à 100 % ETP, financé à 100% par le projet de Service Efficacité Energétique

MOYENS GENERAUX

OBJET	COUT ANNUEL
3 lignes téléphoniques mobiles	1 416,00
3 lignes téléphoniques fixes	648,00
3 prestations Microtec	566,64
Frais divers	80,00
TOTAL	2 710,64

dont 1021,28 € pour la chargée de mission Energie-Climat

RECAPITULATIF

Total des coûts de fonctionnement du service	43 735,72	
Recettes	33 914,40	mais pas sur 2022, donc avance de trésorerie
Autofinancement	9 821,32	

Les coûts RH et de moyens généraux pour le poste de la chargée de mission Energie-Climat ne sont rattachés à aucun projet. Ils sont rattachés au service lui-même.

Les coûts RH et de moyens généraux pour le poste d'Econome des flux sont rattachés au projet Service Efficacité Energétique.

Les coûts RH et de moyens généraux pour le poste de chargé de mission Energies renouvelables sont inclus dans le projet.

BUDGET PREVISIONNEL 2022 COMMISSION ENERGIE-CLIMAT

Vice-Président : M. Nicolas Chauvin

3/3 - SYNTHÈSE : (hors projets à l'étude)

Les montants de dépenses et de recettes inscrits dans le tableau ci-dessous, correspondent à des flux qui auront lieu sur l'année 2022. Le delta permet ainsi de constater le besoin de trésorerie pour l'année et/ou une charge finale pour le PETR.

S'il s'agit d'un besoin de trésorerie (subvention attendue dans les prochaines années), un montant est indiqué dans la colonne "avance de trésorerie", sinon il s'agit d'un coût à charge pour le PETR.

INTITULE DU PROJET	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont avance de trésorerie 2022	IN FINE SUR PROJET	
					AUTOFINANCEMENT	MARGE
Service efficacité énergétique	203 462,00 €	174 861,00 €	- 28 601,00 €	28 601,00 €		4 477,00 €
Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique	205 368,00 €	116 348,00 €	- 89 020,00 €		95 226,00 €	
Schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables	54 858,67 €	44 133,51 €	- 10 725,16 €	5 928,00 €		
Mon Village Durable (CPIE)	8 920,00 €	4 500,00 €	- 4 420,00 €	4 420,00 €		4 662,00 €
Club climat	3 000,00 €	3 000,00 €	- €			
Adhésion association AMORCE	1 500,00 €	1 500,00 €	- €			
TOTAL	477 108,67 €	344 342,51 €	- 132 766,16 €	38 949,00 €	95 226,00 €	9 139,00 €
<i>AUTOFINANCEMENT GLOBAL</i>						86 087,00 €

RH et Moyens généraux	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont avance de trésorerie 2022	AUTOFINANCEMENT 2022
Chargée de mission Energie-Climat	43 735,72 €	- €	- 43 735,72 €	33 914,40 €	9 821,32 €

Nous espérons recevoir cette année, la subvention Leader sur le poste de la chargée de mission Energie-Climat pour l'année 2017-2018 (29 854,46 €).

BUDGET CONSOLIDE (hors projets à l'étude)

OBJET	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont avance de trésorerie 2022	IN FINE SUR PROJET	
					AUTOFINANCEMENT	MARGE
PROJETS	477 108,67 €	344 342,51 €	- 132 766,16 €	38 949,00 €	95 226,00 €	9 139,00 €
SERVICE	43 735,72 €	- €	-43 735,72 €	33 914,40 €	9 821,32 €	
TOTAL	520 844,39 €	344 342,51 €	- 176 501,88 €	72 863,40 €		95 908,32 €

BUDGET PREVISIONNEL 2022 COMMISSION MOBILITE

Vice-Président : M. Hervé Roncière

Projet : Mobilité - Ligne Illicov La Flèche / Le Mans

Le coût des RH est inclus dans le projet.

ANNEE	2022				2023				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- Expérimentation ligne covoiturage La Flèche - Le Mans (1)	20 000,00	- Région - AMI Solutions innovantes	9 574,00			- Région - Soutien à l'ingénierie	18 613,91		
	- Frais de personnel (30% ETP)	18 613,91								
TOTAL		38 613,91		9 574,00		0,00		18 613,91	38 613,91	28 187,91
DELTA		-29 039,91				18 613,91			-10 426,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

(1) Reste à charge pour la collectivité car opération portée par La Roue Verte et soutien financier touché par La Roue Verte.

**BUDGET PREVISIONNEL 2022
COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE**

Vice-Présidente : Mme Galiène Cohu

1/3 - LISTING ET MONTAGE DES PROJETS :

Projet n°1 : Editions

ANNEE	2022					
NATURE	DEPENSES		RECETTES		TOTAL GLOBAL	
	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- Impressions	2 500,00	- DRAC	1 000,00		
TOTAL		2 500,00		1 000,00	2 500,00	1 000,00
DELTA		-1 500,00			-1 500,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°2 : Actions Population Locale

ANNEE	2022					
NATURE	DEPENSES		RECETTES		TOTAL GLOBAL	
	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- Communication	4 100,00	- DRAC	9 000,00		
	- Réception	900,00	- Recettes billetterie	3 500,00		
	- Intervenants extérieurs	7 300,00				
	- Achats de matériel	1 315,00				
	- Maintenance	2 500,00				
	- Location Hololens	4 000,00				
TOTAL		20 115,00		12 500,00	20 115,00	12 500,00
DELTA		-7 615,00			-7 615,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°3 : Documentation

ANNEE	2022					
NATURE	DEPENSES		RECETTES		TOTAL GLOBAL	
	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- Documentation	500,00				
TOTAL		500,00		0,00	500,00	0,00
DELTA		-500,00			-500,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°4 : Service Educatif

ANNEE	2022					
NATURE	DEPENSES		RECETTES		TOTAL GLOBAL	
	Poste	Montant	Tiers	Montant	DEPENSES	RECETTES
	- Achats de matériel	1 000,00	- DRAC	1 000,00		
	- Intervenants extérieurs	1 000,00	- Facturation écoles	800,00		
	- Communication	400,00				
TOTAL		2 400,00		1 800,00	2 400,00	1 800,00
DELTA		-600,00			-600,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°5 : Les Allumés 2023 (début en 2022)

ANNEE	2022				2023				ANNEE ?				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	RECETTES
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant		
	- Intervenants extérieurs 2023 1/2	5 000,00	- DRAC CLEA 2022 / 2023	5000,00	- Intervenants extérieurs 2023 2/2	10 000,00					- LEADER	14 905,04		
	- RH	1 500,00			- Intermittents	2 000,00								
					- Location matériels	3 081,30								
					- Communication	800,00								
					- RH	2 500,00								
TOTAL		6 500,00		5 000,00		18 381,30		0,00		0,00		14 905,04	24 881,30	19 905,04
DELTA		-1 500,00				-18 381,30				14 905,04			-4 976,26	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°6 : Malices au Pays

ANNEE	2021				2022				ANNEE ?				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	RECETTES
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant		
	- Frais d'annulation	3 944,00	- DRAC CLEA	900,00	- Programmation artistique	35 500,00	- DRAC CLEA 2022 / 2023	3 000,00			- LEADER	17 500,00		
			- Région	3 000,00	- Hébergements et restauration	500,00								
					- Location matériel	300,00	- Commune	9 650,00						
					- Communication	4 800,00								
					- Transport élèves	2 000,00								
TOTAL		3 944,00		3 900,00		43 100,00		12 650,00		0,00		17 500,00	43 100,00	30 150,00
DELTA		-44,00				-30 450,00				17 500,00			-12 950,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°7 : Résidence d'artistes - Quatuor à Cordes

ANNEE	2020				2021				2022				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	RECETTES
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant		
			DRAC	7 000,00	- Intervenants extérieurs	10 760,00	DRAC	7 000,00	- Intervenants extérieurs	10 240,00			21 000,00	14 000,00
TOTAL		0,00		7 000,00		10 760,00		7 000,00		10 240,00		0,00		
DELTA				7 000,00		-3 760,00				-10 240,00			-7 000,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°8 : Résidence d'artistes - Le Père

ANNEE	2021				2022				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES	RECETTES
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant		
			- DRAC	5000,00	- Intervenants extérieurs	14 500,00			14 500,00	9 000,00
			- CD72	4 000,00						
TOTAL		0,00		9 000,00		14 500,00		0,00		
DELTA				9 000,00		-14 500,00			-5 500,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°9 : Résidence d'artistes 2022-2023

ANNEE	2022				2023				TOTAL GLOBAL	
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES			
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant		
	- Intervenants extérieurs	3 000,00	- DRAC CLEA 2022 / 2023	7 000,00	- Intervenants extérieurs	15 000,00				
	- Divers	500,00								
TOTAL		3 500,00		7 000,00		15 000,00		0,00		
DELTA		3 500,00				-15 000,00				-11 500,00

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°10 : Résidence d'artistes Partenaires

ANNEE	2021				2022				2023			
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant
	- Partenaires 2021 / 2022 1/2	12 200,00	- DRAC CLEA 2021 / 2022	26 400,00	- Partenaires 2021 / 2022 - 2/2	14 200,00	- DRAC CLEA 2022 / 2023	18 000,00	- Partenaires 2022 / 2023 - 2/2	9 000,00	- DRAC CLEA 2023 / 2024	18 000,00
					- Partenaires 2022 / 2023 - 1/2	9 000,00						
TOTAL		12 200,00		26 400,00		23 200,00		18 000,00		9 000,00		18 000,00
DELTA		14 200,00				-5 200,00				9 000,00		

-> **Projet devant être financièrement nul pour le PETR.**

Projet n°11 : FestiLoir

ANNEE	2022				ANNEE ?				TOTAL GLOBAL		
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES				
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant			
	- Programmation	18 900,00					- LEADER	28 640,00			
	- Technique	12 900,00									
	- Hébergement et restauration	500,00									
	- Communication	3 500,00									
TOTAL		35 800,00		0,00		0,00		28 640,00		35 800,00	28 640,00
DELTA		-35 800,00				28 640,00				-7 160,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°12 : Location de matériel culturel

ANNEE	2022				TOTAL GLOBAL		
	DEPENSES		RECETTES				
	Poste	Montant	Tiers	Montant			
	- Convention avec Le Ludr	2 700,00	- Recettes adhésions	960,00			
	- Achats et entretien matériel	700,00					
TOTAL		3 400,00		960,00		3 400,00	960,00
DELTA		-2 440,00				-2 440,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°13 : La Petite Vadrouille

ANNEE	2022				TOTAL GLOBAL
	DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Poste	Montant	Tiers	Montant	
	- Cachets ou places de spectacles	2 500,00			
	- Transport	500,00			
TOTAL		3 000,00		0,00	
DELTA		-3 000,00			-3 000,00

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°14 : A La Poursuite du Temps Caché - Tranche 2

ANNEE	2020				2021				2022				2023				TOTAL GLOBAL
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	
	- Diverses dépenses	72 546,64			- Diverses dépenses	17 455,56			- Conception	8 400,00			- Diverses dépenses	35 424,00			
				- Subvention	28 348,56				- Communication	12 500,00						- Subvention	61 218,00
									- Refonte application	27 264,00							
									- Visites Hololens	9 576,00							
									- Installation in-situ	15 000,00							
TOTAL		72 546,64		28 348,56		17 455,56		0,00		72 740,00		35 000,00		35 424,00		61 218,00	
DELTA		-44 198,08				-17 455,56				-37 740,00				25 794,00			
																162 742,20	63 348,56
																-99 393,64	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

Projet n°15 : Coopération LEADER

ANNEE	2020				2021				2022				ANNEE ?				TOTAL GLOBAL
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	
	- Patrimoine à roulettes	13 284,00			- Patrimoine à roulettes	5 685,00			- Patrimoine à roulettes	12 208,00						- LEADER	57 840,00
	- Hébergement	862,00		- DRAC	5 000,00				- Formation élus	1 000,00							
	- Matériel	119,00							- Formation techniciens	5 000,00							
	- RH	4700,00			- Hébergement	758,00			- Intervenants extérieurs	2 814,00							
					- Matériel	270,00			- RH	4 900,00							
					- RH	4 700,00			- Technique	5 000,00							
									- Frais et communication	3 000,00							
									- Achat de matériel	10 000,00							
TOTAL		18 965,00		5 000,00		11 413,00		5 000,00		43 922,00		0,00		0,00		57 840,00	
DELTA		-13 965,00				-6 413,00				-43 922,00				57 840,00			
																74 300,00	67 840,00
																-6 460,00	

-> **Projet nécessitant un autofinancement pour le PETR.**

BUDGET PREVISIONNEL 2022 COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Vice-Présidente : Mme Galiène Cohu

2/3 - COUTS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE CULTURE ET PATRIMOINE

RESSOURCES HUMAINES

- 1 animatrice de l'architecture et du patrimoine, à 100 % ETP, financée à 60% par le FEDER

Coût annuel du poste	Subvention FEDER	Autres coûts RH	Autofinancement
47 777,64	28 666,58	321,44	19 432,50

- 1 animatrice de l'architecture et du patrimoine, à 100 % ETP pour 1 mois et 10 jours

Coût annuel du poste	Financement	Autres coûts RH	Autofinancement
5 621,87	-	239,36	5 861,23

- 1 chargée de mission Service Educatif, à 100% ETP (pas de subvention CTR 2022)

Coût annuel du poste	Subvention CTR 2021	Autres coûts RH	Autofinancement
35 212,32	17 500,00	321,44	18 033,76

- 1 chargée de mission Inventaire, à 100% ETP, financée à 50% par la Région

Coût annuel du poste	Subvention Région	Autres coûts RH	Autofinancement
44 096,64	22 048,32	321,44	22 369,76

- 1 chargée de mission Culture, à 60% ETP (pas de subvention CTR 2022)

Coût annuel du poste	Subvention CTR 2021	Autres coûts RH	Autofinancement
24 718,10	17 500,00	192,86	7 410,96

- 1 service civique, à 100% ETP

Coût annuel du poste		Autres coûts RH	Autofinancement
548,66			548,66

MOYENS GENERAUX

OBJET	COUT ANNUEL
3 lignes téléphoniques mobiles	1 442,64
3 lignes téléphoniques fixes	561,60
5 prestations Microtec	944,40
Prospection artistes	1 100,00
Guides conférenciers	4 500,00
Frais de déplacement, ...	1 000,00
Formation	500,00
TOTAL	10 048,64

Il n'est pas prévu dans ce tableau un saisonnier.
Calculs à faire.

RECAPITULATIF

Total des coûts de fonctionnement du service	169 420,41
Subventions	85 714,90
Autofinancement	83 705,51

BUDGET PREVISIONNEL 2022

COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

Vice-Présidente : Mme Galiène Cohu

3/3 - SYNTHÈSE :

Les montants de dépenses et de recettes inscrits dans le tableau ci-dessous, correspondent à des flux qui auront lieu sur l'année 2022. Le delta permet ainsi de constater le besoin de trésorerie pour l'année et/ou une charge finale pour le PETR. S'il s'agit d'un besoin de trésorerie (subvention attendue dans les prochaines années), un montant est indiqué dans la colonne "avance de trésorerie", sinon il s'agit d'un coût à charge pour le PETR.

INTITULE DU PROJET	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont avance de trésorerie 2022	IN FINE SUR PROJET
					AUTOFINANCEMENT
Editions	2 500,00 €	1 000,00 €	- 1 500,00 €		1 500,00 €
Actions Population Locale	20 115,00 €	12 500,00 €	- 7 615,00 €		7 615,00 €
Documentation	500,00 €	- €	- 500,00 €		500,00 €
Service Educatif	2 400,00 €	1 800,00 €	- 600,00 €		600,00 €
Les Allumés 2023	6 500,00 €	5 000,00 €	- 1 500,00 €		4 976,26 €
Malices au Pays 2022	43 100,00 €	12 650,00 €	- 30 450,00 €	17 500,00 €	12 950,00 €
Résidence d'artistes - Quatuor	10 240,00 €	- €	- 10 240,00 €		7 000,00 €
Résidence d'artistes - Le Père	14 500,00 €	- €	- 14 500,00 €		5 500,00 €
Résidence d'artistes - 2022-2023	3 500,00 €	7 000,00 €	3 500,00 €		11 500,00 €
Résidences d'artistes - Partenaires	23 200,00 €	18 000,00 €	- 5 200,00 €	5 200,00 €	
FestiLoir	35 800,00 €	- €	- 35 800,00 €	28 640,00 €	7 160,00 €
Matériel Culturel	3 400,00 €	960,00 €	- 2 440,00 €		2 440,00 €
P'tite Vadrouille	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €		3 000,00 €
CIAP - Tranche 2	72 740,00 €	35 000,00 €	- 37 740,00 €		99 939,64 €
Coopé LEADER	43 922,00 €	- €	- 43 922,00 €	57 840,00 €	6 460,00 €
TOTAL	285 417,00 €	93 910,00 €	- 191 507,00 €	109 180,00 €	171 140,90 €

COUTS SERVICE	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont avance de trésorerie 2022	AUTOFINANCEMENT 2022
RH	159 371,77 €	85 714,90 €	- 73 656,87 €		73 656,93 €
Moyens Généraux	10 048,64 €	- €	- 10 048,64 €		10 048,64 €
TOTAL	169 420,41 €	85 714,90 €	- 83 705,51 €	- €	83 705,57 €

BUDGET CONSOLIDE

OBJET	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont avance de trésorerie 2022	IN FINE SUR PROJET AUTOFINANCEMENT
PROJETS	285 417,00 €	93 910,00 €	- 191 507,00 €	109 180,00 €	171 140,90 €
SERVICE	169 420,41 €	85 714,90 €	- 83 705,51 €		83 705,57 €
TOTAL	454 837,41 €	179 624,90 €	- 275 212,51 €	109 180,00 €	254 846,47 €

BUDGET PREVISIONNEL 2022
ZONE NATURA 2000
Présidente : Mme Béatrice Latouche

1/2 - LISTING ET MONTAGE DES PROJETS :

Projet : Animation du site Natura 2000 "Vallée du Loir de Bazouges à Vaas"

Les années 2023 et 2024 restent à ce jour très incertaines dans leurs prévisions.

ANNEE	2022				2023				2024			
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant	Poste	Montant	Tiers	Montant
	- Prestations externalisées - CPIE (marché 2021 / 2022)	87 050,00	- DREAL (Etat) - marché initial à 116 050 € = 70% de 50%	40 617,50	- Prestations externalisées issues d'un marché à passer avant fin 2022 pour 2023 / 2024		- DREAL (Etat) - acompte de 30% sur la moitié du marché 2023 / 2024		- Prestations externalisées issues d'un marché pour 2023 / 2024		- DREAL (Etat) - solde sur la moitié du marché 2023 / 2024	
	- Fonctionnement interne (communication, pilotage, secrétariat)	12 597,75	- DREAL (Etat) - 50% des coûts de fonctionnement interne	6 298,88	- Fonctionnement interne (communication, pilotage, secrétariat)		- FEDER (Europe via Région) - marché 2021/2022 // 50% de 128 650€ + 50% des coûts de fonctionnement 2022	70 623,88	- Fonctionnement interne (communication, pilotage, secrétariat)		- FEDER (Europe via Région) - marché 2022 / 2023 // 25% sur la moitié du marché 2023/2024	
			- FEDER (Europe via Région)				- FEDER (Europe via Région) - marché 2022 / 2023 // 25% sur la moitié du marché 2023 / 2024					
TOTAL	99 647,75		46 916,38									
DELTA *	-52 731,38											

BUDGET PREVISIONNEL 2022

ZONE NATURA 2000

Présidente : Mme Béatrice Latouche

2/2 - COUTS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

RESSOURCES HUMAINES

- 1 directrice consacrant 89 heures annuelles, financées à 100%, soit 4 091,01 €.
- 1 assistante de gestion consacrant 160 heures annuelles, financées à 100%, soit 3 664,71 €.
- 1 chargée de communication consacrant 143 heures annuelles, financées à 100%, soit 4 842,03 €.

Total des coûts RH financés : 12 597,75 dont 6 298,88 € attendues cette année 2022.

RECAPITULATIF

Les coûts RH pour la mission Zone Natura 2000 sont intégrés au projet.

Nous attendons pour l'année 2022 un financement des postes pour les années 2021 et 2022, à hauteur de 100% des coûts du temps consacré : 50% de la DREAL cette année. Les 50% du FEDER seront reçus en 2023.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES ET GAL

Vice-Président : M. Jean-Claude Boiziau

COUTS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE LEADER

RESSOURCES HUMAINES

- 1 animatrice gestionnaire LEADER à 100% ETP, financée à 80% par le LEADER

Coût annuel du poste	Subvention LEADER	Autres coûts RH	Autofinancement
32 804,69	26 243,75	321,44	6 882,38

- 1 assistante gestionnaire LEADER à 15% ETP, financée à 80% par le LEADER

Coût annuel du poste	Subvention LEADER	Autres coûts RH	Autofinancement
4 425,80	3 540,64		885,16

- 1 superviseur (directrice) à 10% ETP, financée à 80% par le LEADER

Coût annuel du poste	Subvention LEADER	Autres coûts RH	Autofinancement
6 204,64	4 963,71		1 240,93

- 1 stagiaire à 100% ETP pour 4 mois, financée à 80% par le LEADER

Gratification	Subvention LEADER		Autofinancement
2 320,50	1 856,40		464,10

MOYENS GENERAUX

OBJET	COUT ANNUEL
1 ligne téléphonique mobile	536,40
1 ligne téléphonique fixe	216,00
1 prestation Microtec	188,88
Frais de déplacement, ...	1 000,00
Adhésion Leader France	650,00
TOTAL	2 591,28

Les coûts de fonctionnement sont financés sur une base forfaitaire de 15% des dépenses totales (RH comprises).

RECAPITULATIF

Total des coûts de fonctionnement du service	48 668,35	
Subventions (sur RH et coûts de fonctionnement)	42 000,00	mais pas en 2022 donc avance de trésorerie
Autofinancement	6 668,35	

Nous espérons encaisser cette année la subvention LEADER pour l'animation 2020 (43 242,72 €).

BUDGET PREVISIONNEL 2022 STRUCTURE

COUTS PREVISIONNELS DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

RESSOURCES HUMAINES

- 1 directrice à 40 % ETP

Coût annuel du poste	Autres coûts RH	Autofinancement
24 818,54	321,44	25 139,98

- 1 gestionnaire administration, finances et RH à 100 % ETP

Coût annuel du poste	Autres coûts RH	Autofinancement
35 046,12	321,44	35 367,56

- 1 assistante de gestion administrative / accueil à 85 % ETP

Coût annuel du poste	Autres coûts RH	Autofinancement
25 079,56	321,44	25 401,00

- 1 chargée de mission communication à 40 % ETP

Coût annuel du poste	Autres coûts RH	Autofinancement
16 478,74	128,58	16 607,32

IMPORTANT : 1 financement suite aux heures consacrées à la mission Zone Natura 2000 vient réduire l'autofinancement pour le PETR sur les postes de directrice, assistante de gestion et chargée de communication.

ELU

Coût annuel chargé	Autofinancement
10 662,48	10 662,48

MOYENS GENERAUX

DEPENSES

	OBJET	MONTANT
<i>Fonctionnement</i>	Loyer Vaas	7 640,00
	Charges locatives	4 000,00
	Entretiens et réparations bâtiments publics	500,00
	Entretiens et réparation matériel roulant	700,00
	Entretiens autres biens mobiliers	200,00
	Frais de maintenance divers	500,00
	Frais de télécommunications	9 500,00
	Segilog - Berger Levrault	4 192,80
	SCRI - Ixbus Actes et Ixbus Hélios	420,00
	O2i - Licence Adobe	1 100,00
	Microtec	4 615,20
	Konica Minolta	1 600,00

Assurances Groupama + CIGAC	14 000,00	
Location batterie Zoé	828,00	
Frais d'affranchissement	2 200,00	
Frais de carburants	3 000,00	
Fournitures d'entretien	100,00	
Fournitures de petit équipement	800,00	
Fournitures administratives	600,00	
Autres matières et fournitures	800,00	
Tribu and Co - Hébergement du site PVDL	360,00	
Bercé Nettoyage	5 503,68	
Abonnement numérique Ouest France	170,00	
Abonnement Le Petit Courrier	70,60	
Charges à rembourser à l'OTVL	10 000,00	
Formation des agents (SST)	200,00	
Fêtes et cérémonies	1 500,00	
Catalogues et imprimés	500,00	
Voyages et déplacements	800,00	
Missions agents	800,00	
Frais de missions des élus	1 000,00	
Réceptions	200,00	
Services bancaires et assimilés	1 000,00	
Intérêts lignes de trésorerie	2 500,00	
Autres (dont cotisation DGFIP SIE)	20,00	
Adhésion ANPP	600,00	
Inscription Congrès ANPP	150,00	
Redevance ordures ménagères	300,00	
Reversements reliquats taxes séjour ComCom	3 000,00	
Taxe additionnelle Conseil Départemental	45 935,18	
Divers	1 000,00	
Dépenses de fonctionnement imprévues	20 000,00	montant à ajuster
Investissement Matériel de bureau et informatique	5 000,00	
Mobilier	1 000,00	
Autres immobilisations incorporelles	500,00	
Dépenses d'investissement imprévues	2 478,30	montant à ajuster
TOTAL	159 405,46	

RECETTES

OBJET	MONTANT
Participation des Communautés de Communes 2022	399 684,99
Remboursement des frais de fonctionnement par l'OTVL	10 000,00
TOTAL	409 684,99

Hors participations supplémentaires 2022 pour le projet Schéma directeur des énergies renouvelables et éventuelle avance 2023 afin de couvrir le déficit cumulé dans l'attente des recettes LEADER

RECAPITULATIF

Total des dépenses de structure	272 583,80
Total des recettes liées à la structure	409 684,99
Delta permettant un financement des projets	137 101,19

BUDGET PREVISIONNEL SYNTHESE FINANCIERE ANNUELLE DES PROJETS

EXERCICE 2022

Les montants de dépenses et de recettes inscrits dans le tableau ci-dessous, correspondent à des flux qui auront lieu sur l'année 2022. Le delta permet ainsi de constater le besoin de trésorerie pour l'année et/ou une charge finale pour le PETR.

S'il s'agit d'un besoin de trésorerie (subvention attendue dans les prochaines années), un montant est indiqué dans la colonne "avance de trésorerie", sinon il s'agit d'un coût à charge pour le PETR.

COMMISSION	INTITULE DU PROJET	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont AVANCE DE TRESORERIE 2022	IN FINE SUR PROJET	
						AUTOFINANCEMENT	MARGE
Attractivité du territoire	Animation et suivi du SCoT / Application du zéro artificialisation nette	21 719,27 €	12 611,60 €	- 9 107,67 €		9 107,67 €	
	Déploiement et développement du SIG et WebSIG	55 098,20 €	6 577,65 €	-48 520,55 €		47 202,68 €	
Energie - Climat	Service efficacité énergétique (projet à revoir)	203 462,00 €	174 861,00 €	-28 601,00 €	28 601,00 €		4 477,00 €
	Plateforme Territoriale de Renovation Énergétique	205 368,00 €	116 348,00 €	-89 020,00 €		95 226,00 €	
	Schéma directeur de déploiement des énergies renouvelables	54 858,67 €	44 133,51 €	-10 725,16 €	5 928,00 €		
	Mon Village Durable (CPIE)	8 920,00 €	4 500,00 €	- 4 420,00 €	4 420,00 €		4 662,00 €
	Club climat	3 000,00 €	3 000,00 €				
	Adhésion association AMORCE	1 500,00 €	1 500,00 €				
Mobilité	Ligne Illicov La Flèche / Le Mans	38 613,91 €	9 574,00 €	-29 039,91 €	18 613,91 €	10 426,00 €	
Culture et Patrimoine	Editions	2 500,00 €	1 000,00 €	- 1 500,00 €		1 500,00 €	
	Actions Population Locale	20 115,00 €	12 500,00 €	- 7 615,00 €		7 615,00 €	
	Documentation	500,00 €	- €	- 500,00 €		500,00 €	
	Service Educatif	2 400,00 €	1 800,00 €	- 600,00 €		600,00 €	
	Les Allumés 2023 (début en 2022)	6 500,00 €	5 000,00 €	- 1 500,00 €		4 976,26 €	
	Malices au Pays 2022	43 100,00 €	12 650,00 €	-30 450,00 €	17 500,00 €	12 950,00 €	
	Résidence d'artistes - Quatuor	10 240,00 €	- €	-10 240,00 €		7 000,00 €	
	Résidence d'artistes - Le Père	14 500,00 €	- €	-14 500,00 €		5 500,00 €	
	Résidence d'artistes - 2022-2023	3 500,00 €	7 000,00 €	3 500,00 €		11 500,00 €	
	Résidences d'artistes - Partenaires	23 200,00 €	18 000,00 €	- 5 200,00 €	5 200,00 €		
	FestilLoir	35 800,00 €	- €	-35 800,00 €	28 640,00 €	7 160,00 €	
	Matériel Culturel	3 400,00 €	960,00 €	- 2 440,00 €		2 440,00 €	
	P'tite Vadrouille	3 000,00 €	- €	- 3 000,00 €		3 000,00 €	
	CIAP - Tranche 2	72 740,00 €	35 000,00 €	-37 740,00 €		99 939,64 €	
Coopé LEADER	43 922,00 €	- €	-43 922,00 €	57 840,00 €	6 460,00 €		
Zone Natura 2000	Animation du site Natura 2000 "Vallée du Loir de Bazouges" à Vaas	99 647,75 €	46 916,38 €	-52 731,38 €	52 731,38 €		
TOTAL PROJETS		977 604,80 €	513 932,14 €	- 463 672,67 €	219 474,29 €	333 103,25 €	9 139,00 €
<i>AUTOFINANCEMENT GLOBAL</i>						323 964,25 €	

BUDGET PREVISIONNEL

SYNTHESE FINANCIERE ANNUELLE DES PROJETS PAR COMMISSION

EXERCICE 2022

Les montants de dépenses et de recettes inscrits dans le tableau ci-dessous, correspondent à des flux qui auront lieu sur l'année 2022. Le delta permet ainsi de constater le besoin de trésorerie pour l'année et/ou une charge finale pour le PETR.

S'il s'agit d'un besoin de trésorerie (subvention attendue dans les prochaines années), un montant est indiqué dans la colonne "avance de trésorerie", sinon il s'agit d'un coût à charge pour le PETR.

COMMISSION	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont AVANCE DE TRESORERIE 2022	IN FINE SUR PROJET
					AUTOFINANCEMENT
Attractivité du territoire	76 817,47 €	19 189,25 €	- 57 628,22 €		57 628,22 €
Energie - Climat	477 108,67 €	344 342,51 €	- 132 766,16 €	38 949,00 €	86 087,00 €
Mobilité	38 613,91 €	9 574,00 €	- 29 039,91 €	18 613,91 €	10 426,00 €
Culture et Patrimoine	285 417,00 €	93 910,00 €	- 191 507,00 €	109 180,00 €	171 140,90 €
Zone Natura 2000	99 647,75 €	46 916,38 €	- 52 731,38 €	52 731,38 €	
TOTAL PROJETS	977 604,80 €	513 932,14 €	- 463 672,67 €	219 474,29 €	325 282,12 €

La Commission Politiques contractuelles et GAL repose uniquement sur des coûts de services.

BUDGET PREVISIONNEL 2022 SYNTHESE FINANCIERE ANNUELLE GLOBALE

PROJETS + COUTS DES SERVICES

Les montants de dépenses et de recettes inscrits dans le tableau ci-dessous, correspondent à des flux qui auront lieu sur l'année 2022. Le delta permet ainsi de constater le besoin de trésorerie pour l'année et/ou une charge finale pour le PETR.

S'il s'agit d'un besoin de trésorerie (subvention attendue dans les prochaines années), un montant est indiqué dans la colonne "avance de trésorerie", sinon il s'agit d'un coût à charge pour le PETR.

COMMISSION / HORS COMMISSION	MONTANT DES DEPENSES	MONTANT DES RECETTES	DELTA 2022	dont AVANCE DE TRESORERIE 2022	IN FINE (sur projet)	
					AUTOFINANCEMENT	MARGE
Attractivité du territoire	76 817,47 €	19 189,25 €	- 57 628,22 €		57 628,22 €	
Energie - Climat	520 844,39 €	344 342,51 €	- 176 501,88 €	72 863,40 €	95 908,32 €	
Mobilité	38 613,91 €	9 574,00 €	- 29 039,91 €	18 613,91 €	10 426,00 €	
Culture et Patrimoine	454 837,41 €	179 624,90 €	- 275 212,51 €	109 180,00 €	254 846,47 €	
Zone Natura 2000	99 647,75 €	46 916,38 €	- 52 731,38 €	52 731,38 €		
Politiques Contractuelles - GAL	48 668,35 €		- 48 668,35 €	42 000,00 €	6 668,35 €	
Structure 2022	272 583,80 €	409 684,99 €	137 101,19 €			137 101,19 €
TOTAL PROJETS	1 512 013,08 €	1 009 332,03 €	- 502 681,06 €	295 388,69 €	425 477,36 €	137 101,19 €

AUTOFINANCEMENT FINAL NECESSAIRE POUR LES PROJETS EN COURS ET / OU A VENIR SUR 2022

288 376,17

Pour rappel, le déficit cumulé au 31/12/2021 s'élève prévisionnellement à 309 000 €.

Si ce déficit est comblé provisoirement par une avance de participation des Communautés de Communes, en attendant l'encaissement des recettes LEADER, cela permettra également de combler l'avance de trésorerie nécessaire au projet. (La ligne de trésorerie actuelle permettant de faire face à la situation actuelle.)

Si ce déficit n'est pas comblé par avance de participation, il faut alors ajouter 309 000 € de dépenses sur la structure.